

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Identification de la substance/préparation:** *Huile-Cire - REF: 5060 - 5066*

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Identification de la société/entreprise:

ActiNa srl

Avenue Thomas Edison, 182

BE 1402 Nivelles

Tél. +32 (0) 67 87 81 00

#### · Service chargé des renseignements:

Département de développement de produits

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Belgique / Belgïe : tel. 070 245 245 ; Netherlands : tel. 030 274 88 88 ;

Suisse : tél. 044 251 66 66 ; Luxembourg : tél. 8002-5500 ; France : tél. 01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** n'est pas applicable

· **Pictogrammes de danger** n'est pas applicable

· **Mention d'avertissement** n'est pas applicable

· **Mentions de danger** n'est pas applicable

#### · 2.3 Autres dangers

Les chiffons et pads imbibés de produit peuvent s'enflammer spontanément par autooxydation.

Recommandation de prévention des incendies! Risque d'inflammation avec des équipements de travail qui seraient huileux, comme par ex les chiffons, pinceaux, le la poussière du ponçage entre autre. Les enfermer dans un récipient métallique hermétique ou les tremper dans l'eau et les éliminer en écartant tout risque d'incendie. L'huile

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation:** Huile-Cire - REF: 5060

(suite de la page 1)

en elle-même n'est pas inflammable.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:** n'est pas applicable

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Non applicable.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation:** Huile-Cire - REF: 5060

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Valeurs limites d'exposition:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Gants étanches  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.
- **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation: Huile-Cire - REF: 5060**

(suite de la page 3)

· <b>Couleur:</b>	Brun
· <b>Odeur:</b>	Douce
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
· <b>Inflammabilité</b>	Non déterminé.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	>100°C (Seta Flash Closed Cup)
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	360°C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique à 20°C</b>	45 s (DIN 53211/4)
· <b>Dynamique:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20°C:</b>	0,92 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	
Voir point 3.	

### · 9.2 Autres informations

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>VOC (CE)</b>	0,0 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

### · Informations concernant les classes de danger physique

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	n'est pas applicable
· <b>Gaz inflammables</b>	n'est pas applicable
· <b>Aérosols</b>	n'est pas applicable
· <b>Gaz comburants</b>	n'est pas applicable
· <b>Gaz sous pression</b>	n'est pas applicable
· <b>Liquides inflammables</b>	n'est pas applicable
· <b>Matières solides inflammables</b>	n'est pas applicable
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	n'est pas applicable
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	n'est pas applicable
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	n'est pas applicable
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	n'est pas applicable
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	n'est pas applicable

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation:** Huile-Cire - REF: 5060

(suite de la page 4)

· <b>Liquides comburants</b>	n'est pas applicable
· <b>Matières solides comburantes</b>	n'est pas applicable
· <b>Peroxydes organiques</b>	n'est pas applicable
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	n'est pas applicable
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	n'est pas applicable

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir le paragraphe "réactions dangereuses possibles"
- **10.2 Stabilité chimique** aucunes données.
- **Conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Les chiffons et pads imbibés de produit peuvent s'enflammer spontanément par autooxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Aucune donnée disponible.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Aucune donnée disponible.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation:** Huile-Cire - REF: 5060

(suite de la page 5)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### · **Catalogue européen des déchets**

08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                      |
|--|----------------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            |                      |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | n'est pas applicable |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     |                      |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | n'est pas applicable |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            |                      |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |                      |
| · <b>Classe</b>  | n'est pas applicable |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |                      |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | n'est pas applicable |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     |                      |
| · <b>Marine Pollutant:</b>   | Non                  |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable.      |
| · <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable.      |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | n'est pas applicable |

FR  
(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 13.12.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 28.08.2019

**Identification de la substance/préparation:** Huile-Cire - REF: 5060

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** eukula, département recherche et développement

- **Numéro de la version précédente:** 2

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**